

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	14	14 + 1 pouvoir

Date de convocation 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BAUDOIN Jean-Marie, BERTHAUD Séverine, CLEMENT Joël, DE CHILLOU DE CHURET Denis, FOFANA Mohamed, GUICHON Anne, GUYARD Céline, JACQUES Jessica, LALLEMENT Martine, LEMOINE Patrice, LEVEQUE Aurore, OUY Marcel, PETIT Christophe, ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Absents : .

Représentés : **MARTINET Aurélie pouvoir donné à BAUDOIN Jean-Marie.**

Monsieur ROUCHAUSSE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Composition commission des impôts directs
N° de délibération : 39_2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	1	15	0	0	0

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 21 mai 2026.

Vu le code général des Impôts et notamment l'article 1650.

Considérant le recensement de la population fixant le nombre d'habitants de la commune à 1 477 habitants au 1^{er} janvier 2026,

Considérant le renouvellement général du conseil municipal le 21 mars 2026,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Propose les contribuables suivants pour siéger à la commission des impôts directs :

OUY Marcel

COSSIEZ Alice

MARTINET Pierre
LEMAIRE Véronique
MLAKAR Jean-Claude
GAILLARD Sandrine
TANNEUX Jacques
CASANOVA Aurore
HENRY Patrick
LEGIVRON Marie-Claude
JEANNETEAU Christophe
BRIAUX Nathalie
MAIO Tony

WOLFF Catherine
RAULET Fabien
DERVIN Marie-Claude
DESBOEUF Francis
MOUSSOUNI Daniel
CHAUFFAUT Françoise
PERRON Stéphane
RAILLA Paule
LECLERT Brigitte
GIRARDIN Jean-Pierre
MICHEL Catherine

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le secrétaire,
Jean-Michel Rouenhaus



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Denis DE CHILLOU DE CHURET
2026.04.28 17:53:28 +0200
Ref:10914363-16454973-1-D
Signature numérique
le Maire